

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 22 mai 2025

N° CP-2025-4-2-5

N° applicatif 12054

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

ALSACE DESTINATION TOURISME SUBVENTION 2025

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'apporter son soutien au budget de fonctionnement d'Alsace Destination Tourisme pour l'exercice de ses missions en 2025 à travers une subvention complémentaire de 2 094 117 €, qui s'adjoint au versement d'une subvention de 1 640 000 € décidé par la Commission permanente du 24 février 2025, correspondant à 40% de la subvention d'un montant de 4 100 000 € allouée en 2024.

Le tourisme est un levier majeur du développement territorial et un axe important de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'économie de proximité. Il contribue à la création de richesses et d'emplois dans les territoires et à la mise en réseau d'acteurs pour définir des projets utiles et innovants répondant à la demande de la population locale. L'Alsace représente 34 millions de nuitées touristiques et plus de 42 000 emplois.

Alsace Destination Tourisme est l'agence de développement touristique de la Collectivité européenne d'Alsace. A ce titre, elle missionne la structure pour mettre son expertise et ses compétences au service des professionnels et des territoires alsaciens à travers la mise en œuvre de la stratégie tourisme de l'Alsace 2024-2028.

Ainsi, Alsace Destination Tourisme décline ses actions opérationnelles 2025 au regard des objectifs de la stratégie touristique pour l'Alsace 2024-2028 adopté le 20 juin 2024 par délibération n° CD-2024-2-2-3 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace. Construite avec les acteurs du tourisme et les territoires, cette stratégie s'appuie sur quatre grandes orientations :

- Relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable ;
- Renforcer l'Alsace comme terre de rencontres ;
- S'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité ;
- Positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération.

1. Budget prévisionnel 2025 d'Alsace Destination Tourisme

Pour mettre en œuvre ses missions, Alsace Destination Tourisme a voté un budget prévisionnel 2025, révisé lors de son Conseil d'Administration du 24 avril 2025, d'un montant de 4 868 652 €.

Il est à noter que ce budget est le résultat des efforts partagés avec les partenaires du domaine de l'ingénierie pour, notamment, permettre à la Collectivité européenne d'Alsace de préserver la qualité des services publics tout en maîtrisant les dépenses. Cet effort d'ordre collectif permet de maintenir une capacité d'agir, un cap volontariste.

L'agence compte 43 Equivalents Temps Plein en 2025.

En termes de recettes, Alsace Destination Tourisme bénéficie du soutien :

- de la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant global de 3 691 840 €, ce qui représente près de 76 % du budget ;
- de la Région Grand Est (et de l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est) à hauteur de 362 762 € pour la mission Attractivité (5 postes), la filière du tourisme à vélo et les volets observation et fleurissement. Un montant de 70 000 € est spécifiquement fléché pour la promotion de la navette des crêtes ;
- des partenaires de la Destination Massif des Vosges (Départements, Régions, Etat et Europe) pour près de 220 000 € ;
- des partenaires de la filière du patrimoine castral (INTERREG et cotisations des membres de ce réseau) pour 62 200 € ;
- du pôle Métropolitain (*Meet in Alsace*) à hauteur de 75 000 € ;
- du FEDER pour 111 500 € pour la filière tourisme à vélo.

Le Réseau des Offices du Tourisme alsaciens (ResOT) contribue à hauteur de 93 350 €.

Les cotisations statutaires représentent 38 000 € pour 173 membres.

2. Mise en œuvre des actions par Alsace Destination Tourisme et soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en 2025

Les actions mises en œuvre par Alsace Destination Tourisme s'inscrivent dans la déclinaison des orientations de la stratégie tourisme de l'Alsace 2024-2028 :

- Concernant « le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable », Alsace Destination Tourisme :
 - assure des opérations de promotion en France et à l'étranger ;
 - administre ses sites Internet notamment *visit.alsace* et s'engage dans des opérations de webmarketing ;
 - prévoit la réalisation de nouveaux reportages photos et vidéos ;
 - poursuit l'animation de *Meet in Alsace* (filière du tourisme d'affaires, financé entièrement par le Pôle Métropolitain).

Via l'application « Liesel », qui fournit des informations en temps réel sur les conditions météo, les activités disponibles et les événements locaux en Alsace, les touristes peuvent ainsi planifier leurs séjours de manière optimale. En mettant en avant des activités alternatives et des sites moins connus, l'application aide à désengorger les lieux touristiques traditionnels et à valoriser l'ensemble du patrimoine régional.

- Afin de « Renforcer l'Alsace comme terre de rencontres », Alsace Destination Tourisme :
 - assurera désormais l'animation du collectif Alsace à vélo ;
 - continuera à déployer la marque « Accueil Vélo » ;
 - poursuivra la gestion des sites Internet dédiés et les actions de promotion/communication dont la refonte de la carte Alsace à vélo.

La mission de labellisation des sites et des hébergements se poursuivra également. Sa mission concernant le fleurissement contribue également à mobiliser les habitants et les collectivités alsaciennes au bon accueil des touristes.

- Pour s'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité, Alsace Destination Tourisme :
 - observe et analyse les données de l'économie touristique (flux de fréquentation via des outils comme Flux Orange) ;
 - met en œuvre les actions de promotion-communication et de services dans le cadre des différentes filières thématiques dites prioritaires pour la Destination Alsace : Alsace à vélo, Oenotourisme- brassitourisme, gastronomie (partenariats avec les Etoiles d'Alsace et la Fédération des Chefs d'Alsace), l'Itinérance pédestre, les châteaux ;
 - développe spécifiquement des actions de promotion (site Internet dédié) et de structuration de l'offre (Itinérance, Cols Attitude, ferme-auberge, ...) dans le cadre de la stratégie touristique du Massif des Vosges.
- En vue de mieux positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération, Alsace Destination Tourisme, via sa mission Attractivité, poursuit l'animation du réseau des Offices de tourisme (formation, prospective, qualité...), administre et gère le SIT (base de données touristiques) et la « gestion relation clients » dans l'optique de gérer les relations avec les touristes et les prospects dans le but d'augmenter les nuitées et de fidéliser la clientèle. La gestion de la relation client joue un rôle crucial dans le soutien aux acteurs locaux. En intégrant des informations sur les commerces, les restaurants et les hébergements locaux, elle favorise une économie touristique plus inclusive et résiliente. Les petites entreprises et les artisans peuvent ainsi bénéficier d'une visibilité accrue, attirant une clientèle soucieuse de l'authenticité et de la durabilité.

Le contrat-cadre de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme est construit selon plusieurs axes, développés à travers des fiches thématiques qui précisent les objectifs et la mise en œuvre prévue sur l'exercice 2025. Elles constituent ainsi le programme d'actions 2025 de l'agence financé par la Collectivité européenne d'Alsace, qui a été construit dans un esprit de continuité par rapport aux chantiers structurants engagés les années précédentes et d'innovation. Il est résolument mis au service de la stratégie touristique de la Destination Alsace.

Le montant de participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour chaque action est ainsi précisé dans le contrat-cadre de partenariat joint en annexe au présent rapport.

Il est précisé qu'une subvention de fonctionnement 2025 a déjà été accordée à Alsace Destination Tourisme pour son fonctionnement général d'un montant de 1 640 000 € par délibération n° CP-2025-1-2-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 24 février 2025 et qu'elle a fait l'objet d'un versement unique après la signature de la convention du partenariat le 13 mars 2025.

Au total, cela représente un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 3 734 117 €, dont 1 640 000 € déjà versés, pour 2025, dont :

- 3 691 840 € pour le fonctionnement général d'Alsace Destination Tourisme (une première subvention de fonctionnement de 1 640 000 € a déjà été attribuée par délibération n° CP-2025-1-2-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 24 février 2025) ;
- 36 277 € dédiés à l'organisation par Alsace Destination Tourisme de l'édition 2025 du Salon de l'Agriculture à Paris ;
- 6 000 € pour le partenariat européen et la recertification européenne de l'EuroVelo 15.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, en complément de la subvention de fonctionnement de 1 640 000 € pour le fonctionnement général d'Alsace Destination Tourisme attribuée par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2025-1-2-3 du 24 février 2025 et versée après la signature de la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme le 13 mars 2025, une subvention de fonctionnement pour un montant de 2 094 117 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2025, montant de la subvention répartie comme suit :
 - o 2 051 840 € pour le fonctionnement général d'Alsace Destination Tourisme ;
 - o 36 277 € pour l'organisation de la présence de l'Alsace au Salon de l'Agriculture à Paris (édition 2025) ;
 - o 6 000 € pour le partenariat européen et la recertification européenne de l'EuroVelo 15.
- Les modalités de versement des subventions sont précisées dans le contrat-cadre de partenariat joint en annexe au présent rapport :

Pour la subvention de fonctionnement général de 3 691 840 € : en tenant compte du versement anticipé, en une seule fois, d'un montant de 1 640 000 € attribuée par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2025-1-2-3 du 24 février 2025, après la signature de la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme le 13 mars 2025, le montant restant à verser est de 2 051 840 € selon les modalités suivantes :

- versement de 50 % de la subvention, soit 1 025 920 €, dès la signature du contrat-cadre joint en annexe au présent rapport par l'ensemble des parties,
- versement du solde de la subvention, soit 1 025 920 €, au second semestre au vu du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2024 ou d'un bilan et compte de résultat intermédiaire de la prévision des dépenses pour les derniers mois de l'année.

Pour la subvention de fonctionnement pour l'opération Salon de l'Agriculture 2025 :

- versement de 100 % de la subvention, soit au maximum 36 277 €, sur présentation des justificatifs attestant des dépenses réalisées.

Pour la subvention de fonctionnement pour le partenariat européen et la recertification européenne de l'EuroVelo 15 :

- versement de 100 % de la subvention, soit au maximum 6 000 €, sur présentation des justificatifs attestant des dépenses réalisées.
- d'approuver le contrat-cadre de partenariat portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme et de m'autoriser à le signer ;
- de prélever les crédits correspondants sur les imputations suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P059</i>	<i>P0590002</i>	<i>P059E01</i>	<i>P0590002T100</i>	<i>1212-65-65748-633</i>	<i>2 051 840 €</i>
<i>P059</i>	<i>P0590002</i>	<i>P059E01</i>	<i>P0590002T100</i>	<i>1212-65-65748-633</i>	<i>36 277 €</i>
<i>P059</i>	<i>P0590001</i>	<i>P059E01</i>	<i>P0590001T100</i>	<i>1212-65-65748-633</i>	<i>6 000 €</i>
TOTAL					2 094 117 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.